

Lyon le 17 novembre 2021

Compte rendu du CTL du 16 novembre

Cette instance s'est déroulée en mode « mixte » : audio/visio et en présentiel pour les représentants de l'administration et des organisations syndicales élues.

L'ordre du jour était important : bilan de la formation professionnelle de 2020 ; fermeture du service ADO (acquisition de données) de Clermont-Ferrand (seul point pour avis) ; bilan du déploiement du nouveau dispositif de télétravail à la DISI RAAB ; suivi de quatorze fiches de présentation de missions concernant les établissements de Clermont-Ferrand, Dijon, Lyon et Nevers.

Après la lecture des liminaires de deux organisations syndicales (dont la nôtre), le président du CTL (M Gauthier) a répondu à quelques points soulevés :

- Le président a profité de notre évocation du protocole proposé par la Direction générale portant de manière globale sur la reconnaissance de l'engagement des agentes et agents de la DGFIP pour annoncer que dans ce cadre, un crédit de 64200 € était attribué à la direction. Ce crédit a vocation à couvrir des dépenses pour améliorer les conditions de vie au travail (CVT) des agentes et des agents. Tous les personnels de la DISI seront associés. Un CT se tiendra pour décider des actions.
- Sur la salle blanche de l'ESI de Lyon, il a répondu que ce sujet n'a aucun lien avec l'avenir du site. La fermeture de salle blanche est actée depuis longtemps, le matériel de cette salle est obsolète, les incidents survenus cet été montrent que cette salle pose problème pour l'ensemble du système informatique de la DGFIP.
- Il n'a pas souhaité détailler la création d'un atelier de fiabilisation de données qui devrait voir le jour à Montbard (21), tant que l'information n'est pas officielle. Ce devrait l'être lors du prochain GT informatique. La mission de ce service serait complémentaire à celle du service de fiabilisation de données de Clermont-Ferrand. Quoiqu'il en soit, ce sujet montre un gros problème de communication et de dialogue social : les représentants des personnels ne sont pas informés ou obtiennent des bribes d'information par la presse. Ils sont mis devant le fait accompli, une fois que tout est décidé, et que la fiche correspondante est publiée au GT informatique.
- Pour la direction, le recrutement de contractuels, n'a pour objectif que de combler des postes laissés vacants suites au mouvement des titulaires. Pour nous c'est une complète désorganisation du recrutement et des mouvements de mutations. Seul un recrutement par concours à hauteur des besoins permettra de palier le problème des postes laissés vacants suite aux mouvements de mutations.

Les postes proposés aux contractuels sont publiés sur le site « Place de l'emploi public ». Par cette voie, un cadre A est recruté à Clermont-Ferrand, un poste de A reste vacant à Lyon. Un B PAU est recruté à Dijon. De nombreux postes C PAU sont proposés en CID, beaucoup ne sont pas pourvus. Vu les niveaux de rémunération proposés, nous ne sommes pas étonnés que de nombreuses annonces ne trouvent pas de candidat (environ 2000 €/mois pour un A, moins de 1300 €/mois pour un C PAU). Pour finir, cinq postes sont proposés au centre éditique de Meyzieu, dont deux doivent déboucher sur une titularisation comme agent technique.

Bilan de Formation professionnelle (fiche 1)

Ce bilan est fortement impacté par la situation sanitaire, puisque de nombreuses actions de formation ont été annulées en 2020. Nous avons demandé des précisions sur les modalités pour suivre les e-formation. Les e-formations sont généralement d'une durée très courte (moins de deux heures), les agents doivent s'entendre avec leur encadrant pour trouver du temps pendant leurs heures de service. Elles ne nécessitent pas de dépôt d'une absence dans SIRHIUS sauf lorsque le descriptif le précise.

Fermeture de l'atelier ADO de Clermont-Ferrand (fiche 2)

Deux agents ne se sont pas vu proposer une reclassement sur l'ESI et devront faire une mutation dans les services. Pour nous l'administration aurait dû trouver de nouvelles missions pour ces agents, et l'exemple de la création du service de Montbard montre bien que c'est possible si l'administration en a la volonté. Nous avons voté contre cette fermeture comme l'ensemble des autres OS.

Bilan du déploiement du nouveau dispositif de télétravail à la DISI RAAB (fiche 3)

Ce bilan détaille les modalités de télétravail accordées dans la direction : jours flottants, jours fixes et régimes mixtes (jours flottants/jours fixes). On retient que 272 sur les 570 agents de la direction sont en télétravail avec le nouveau dispositif, auxquels il faut ajouter 40 agents en télétravail exceptionnel (crise sanitaire). Si pour la direction tout se passe bien (pas de refus), les remontées que l'on a des agents sont différentes : il y aurait eu des pressions des encadrants pour limiter le nombre de jours télétravaillables à un ou deux selon les services. Pour rappel les représentants des personnels ne peuvent intervenir dans le cadre d'une CAP qu'en cas de refus notifié par le chef de service.

Fiches Missions : (fiches 4 à 17)

ENTPI – ESI de Dijon

Cette mission fait partie de l'Intex. Actuellement, les tests de performance sont répartis entre 6 ESI. Les équipes de tests seront resserrées sur 3 ESI (dont Dijon), le temps de travail des intégrateurs sera dédié aux tests de performance.

Charge : 970 J/H, soit 5 ETP (emplois temps plein).

AGIR Ministères – ESI de Clermont-Ferrand

L'application AGIR héberge, depuis 2010, le dispositif d'évaluation du contrôle interne des comptes de l'État. AGIR MIN, étend cette fonctionnalité aux différents ministères de l'état. Cette application est portée sur le cloud de l'État (NUBO) et sera exploitée en mode DEVOPS.

L'ESI de Clermont-Ferrand réalise la partie OPS avec une charge prévue de 1 à 2 ETP.

TOPAD Cible – ESI de Clermont-Ferrand

Attribution de la mission de recyclage des anomalies dans le cadre du déploiement de l'application TOPAD-Cible pour pérenniser la cellule de recyclage TOPAD, au sein de la « cellule de Fiabilisation des référentiels » de l'ESI de Clermont-Ferrand.

Charge : 4 jours homme par mois

APEX 2.0 – ESI de Lyon

APEX (alimentation des populations externes) est déployée depuis 2006 afin de permettre à des partenaires externes d'accéder de façon sécurisée à un ensemble d'applications de la DGFIP. Cette application est réécrite en mode DEVOPS (Cloud), le DEV est confié aux ESI de Versailles et de Lyon (Lyon développe la partie connecteur avec les bases de données et Versailles la partie IHM.)

Charge :

- ESI Versailles : 2 ETP
- ESI Lyon : 1 ETP (réparti sur 6 agents du service Pamela)

Gestion double taxation – ESI de Clermont-Ferrand

Suite au dépôt de plusieurs déclarations pour une personne, un dispositif de détection de ces doubles taxations et leur correction a été mis en place. La mission est assurée par le bureau GF-1B et Cap usagers. La gestion réalisée par Cap usagers est transférée à l'ESI de Clermont Ferrand.

Charge : 194 jours/homme.

Fiabilisation des états-civils – ESI de Clermont-Ferrand

Traitement des anomalies relatives aux personnes physiques remontées par les divers interlocuteurs dont les services.

Charge : 2 ETP.

ATENE – ESI de Dijon

Il s'agit de l'application d'Inscription au répertoire SIRENE de l'INSEE des entreprises pour lesquelles la DGFIP est Centre de Formalités des Entreprises.

Dijon réalise l'intégration (Intex) de l'application.

Charge : 3 J/H par an.

QUASTOR – ESI de Clermont-Ferrand

Il s'agit de la réaffectation de foyers ou des locaux dont le code topographique a été modifié ou

supprimé. Clermont réalise l'exploitation applicative (EA).

La charge n'est pas indiquée, sinon qu'elle est compatible avec les ressources du service.

DELTA –ESI de Clermont-Ferrand

L'application DELTA assure la gestion des délibérations des taxes des collectivités locales. Clermont est chargé de la IIA de l'application.

Charge en IIA : 50 J/H

Mission de support technique et applicatif sur la FIPART - ESI de Clermont-Ferrand

Il s'agit de la reconversion du PCG (spécialisé sur l'outillage GCOS) de Clermont-Ferrand. Ce dernier est compétent sur les spécificités de l'environnement technique et des transferts de la Fiscalité des Particuliers.

Charge : 4 ETP environ.

TPCSI – ESI de Clermont-Ferrand

Les chaînes TPCSI établissent en environnement GCOS7 les taxations de CFE et tous les travaux liés à la CVAE et aux IFR. Ces chaînes sont postées vers z/OS. Cette mission est déjà assurée par l'ESI qui doit assurer la migration vers z/OS).

Estimation de la charge :

- Année 2021 : 0 j/h
- Année 2022 : 800 j/h (gestion de la double commande).
- Année 2023 : 400 j/h si la migration est effective (fin de la DC).

Guichet unique – ESI de Nevers

Les entreprises étrangères sans établissement utilisent ce Guichet Unique pour leurs formalités.

L'équipe DESIR ASPASIE ADRESSES sera chargé de router les informations vers les bons services (SIE, Direction des Impôts des non-résidents).

Charge : 1 a 2 ETP.

Attributions Osyris – Équipe nationale mutualisée Lille Nevers Noisiel

Le bureau de l'intégration gère les attributions des missions sur le pool des ESI (Lille, Nevers et

Noisiel) de l'équipe mutualisée. Ce service se voit confier l'exploitation système d'intex des applications suivantes :

- CATLOC (Gestion des comptes à terme des collectivités territoriales et leurs Établissements Publics Locaux, des Établissements publics locaux et nationaux Hospitaliers...)
- ISAC V2 (Supervision de bout en bout des applications DGFIP)
- BALTIC (Réécriture de l'application Catalogue – restitution et édition des données foncières des propriétaires, les relevés de propriété, les avis de taxes foncières ainsi que les statistiques foncières.)
- MOUVRH (Refonte du processus global de mutation au sein de la DGFIP)
- QUASTOR (réaffectation des foyers ou des locaux dont le code topographique a été modifié ou supprimé par les agents des SIP)
- DELTA (gestion les délibérations des taxes des collectivités locales)
- DYNATRACE (monitoring en continue de la disponibilité et de la performance des 100 applications les plus sensibles de la DGFIP et de leurs infrastructures)

Question diverses

Par rapport une note interne nous paraissant restrictive, nous avons souhaité rappeler que le dépôt d'une récupération d'horaires variables (Note sur l'organisation du temps de travail du Bureau RH 1A), doit être déposée au plus tard la veille auprès du responsable de service (et pas 10 jours comme cela a pu être écrit). Mais pour ne pas vous mettre en absence irrégulière, il faut que l'encadrant es donné son accord (formalisé dans sirhius ou notifié par écrit).

LE CTL s'est terminé vers 16H.